

COMMISSION FINANCIERE**1. Période juin 2016 à mai 2017****2. Conseiller communal responsable du dicastère : Suppléant :**

M. Jean-Maurice Cantin

M. Vincent L'Eplattenier

M. Mario Clottu législature 2016 -2020

3. Règlement général de la commune

3.1. La commission se compose de 5 membres

3.2. Le bureau est formé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire

3.3. La commission est convoquée par le président

4. Composition de la commission (mai 2015)

Fonction	Prénom & nom	Membre du CG (<i>obligatoire</i>)
Président	Blaise Guinchard	oui
<i>Vice-président Secrétaire</i>	Jean-Luc Décrevel	oui
<i>Membres</i>	Reinout Houttuin	oui
	Arnaud Lecoultre	oui
	Alexis Messerli	oui

5. Composition de la commission (dès janvier 2017)

Fonction	Prénom & nom	Membre du CG (<i>obligatoire</i>)
Président	Alexis Messerli	oui
<i>Vice-président</i>	Arnaud Lecoultre	oui
<i>Secrétaire</i>	Helen Houttuin	oui
<i>Membres</i>	Adnan Askandar	oui
	Cédric Baudet	oui (dès le 1 février 2017)

6. Mutation au sein de la commission

Pas de changement dans la composition de la commission depuis la constitution (janvier 2017)

7. Attributions de la commission

Selon réglementation de la Commune.

8. Agencement des réunions

Les réunions sont agendées à chaque fois que la commission doit se prononcer sur un objet financier en lien avec ses attributions et lorsqu'elle doit se prononcer à l'attention du Conseil général.

La commission se prononce également sur le budget et les comptes de la Commune.

La commission assure un suivi de deuxième ligne sur les projets de construction en cours (assiste aux adjudications et reçoit les décomptes intermédiaires).

9. Bilan des activités

Date	Activité	Décision
1.06.2016	Séance de travail avec le CC	
14.09.2016	Préparation du CG du 22.9.2016 – analyse comptes 2015	
24.10.2016	Séance de travail avec le CC	
14.11.2016	Préparation du CG du 23.11.2016	Coefficient fiscal : proposition d'augmentation de 3 points
10 .01.2017	Séance de constitution	
10 .01.2017	Préparation du CG du 1er février 2017 (Budget)	
23.05.2017	Séance de travail avec le CC M. Cantin	

10. Dossiers en cours

Date	Dossier	Statut
Dès mai 2017	Le déficit des finances communales étant d'ordre structurel, selon l'analyse faite en commission, en particulier lié à la nouvelle répartition cantonale de la fiscalité des personnes morales. Mandat est donné par le CC à la commission (séance du 23.05 2017) d'étudier le potentiel dans le domaine de la diminution des coûts. Une évaluation de nouvelles ressources doit également être opérée.	En cours

La commission remercie le Conseil communal ainsi que le personnel de l'administration communale pour l'esprit positif dans lequel la collaboration a eu lieu durant la période sous revue.

Le présent rapport est remis au Conseil Communal de Cornaux, le 1^{er} juin 2017.

La commission financière

Président :
Alexis Messerli

Secrétaire :
Helen Houttuin